

L'EMPLOI AU MAROC
SOURCES D'INFORMATION, NIVEAUX, STRUCTURES

Mohamed M'RABET
Direction de la Statistique
RABAT - MAROC

INTRODUCTION

Vouloir étudier, dans tous ses aspects, un domaine comme celui de l'emploi, dans les pays en voie de développement, n'est pas toujours une tâche aisée.

Pourquoi l'emploi, qui à la fois dépend du développement économique et social et le conditionne, a-t-il été le sujet le moins étudié par nos économistes ? Pourquoi trouve-t-on souvent des chiffres qui vont du simple au double chez la plupart des personnes qui ont essayé d'aborder la question ? Et pourquoi les essais de certains chercheurs pèchent-ils par excès pour un aspect donné du phénomène aux dépens de tous les autres, jusqu'à laisser toujours sur leur faim ceux qui veulent en savoir plus sur le domaine ?

C'est que cette carence provient essentiellement de l'information existante en la matière ; laquelle, il faut le dire, reste encore relativement assez pauvre eu égard à l'importance du secteur.

Il faut dire également que le sujet lui-même n'est devenu préoccupant qu'à partir d'une date relativement récente. Ce n'est que quelques années après l'indépendance que le problème de l'emploi a commencé à devenir crucial pour le Maroc par exemple. C'est-à-dire à partir du moment où les premiers postes nécessaires à la restructuration économique et politique étaient comblés. Le niveau d'instruction ou de qualification demandé alors était juste à la mesure des besoins d'un pays jeune qui devait tout construire et qui devait donc en conséquence se contenter des capacités existantes, quelles que soient leurs limites intellectuelles ou techniques.

Le pays devait par ailleurs hériter d'une physionomie économique dualiste, où l'on trouve d'un côté un secteur moderne, anciennement fief des intérêts étrangers, bâti et façonné par eux, et qui devait par la suite passer aux mains de quelques nationaux, ou aux mains de l'Etat pour certains produits stratégiques. Ce secteur continue à se développer dans la lignée qui lui a donné naissance, tandis qu'un autre secteur tout à fait non structuré, qui a toutes les caractéristiques des sociétés

traditionnelles, devait recevoir de son côté une impulsion soutenue, sous l'effet d'un accroissement démographique accru et d'un exode rural massif sans précédent.

Par ailleurs, l'effort fait par notre pays dans sa lutte pour le développement depuis ce temps-là est indéniable. Des changements notables sont intervenus dans sa structure économique et sociale, occasionnant un changement de mentalité chez la population, qui a appris à aspirer à une vie meilleure, à une instruction plus poussée, à des conditions d'habitat plus adéquates, et, par conséquent, à des conditions d'emploi plus exigeantes.

Il est ainsi évident que, pour pouvoir appréhender cette réalité complexe, ainsi que les mutations dont elle peut faire continuellement l'objet, il faut beaucoup plus d'informations que celles, limitées, tirées d'un recensement de la population, d'une enquête de structure, ou des statistiques sous-produites par quelques services administratifs.

Nous n'avons aucune prétention de proposer des solutions immédiates à ce problème, et notre seul but dans cette note est d'essayer de voir, après une présentation succincte des principales sources d'information sur l'emploi au Maroc, comment l'appareil statistique existant, sans toutefois disconvenir de sa qualité incontestée, bute encore, soit conceptuellement soit pratiquement, sur des écueils aigus, quand il s'agit de refléter la réalité socio-économique du pays en matière d'emploi.

I - LES PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION SUR L'EMPLOI AU MAROC

Le manque d'un objectif commun et clair, entre les services spécialisés dans la collecte de l'information sur l'emploi et ceux qui ont pour rôle d'utiliser cette information pour la planification, nous semble être le principal handicap existant actuellement dans ce domaine au Maroc. A cet inconvénient on peut ajouter celui de la non existence, jusqu'à présent, d'une source dont l'information, tout en étant exhaustive, c'est-à-dire intéressant l'ensemble du territoire national, serait également annuelle de façon à suivre de près les variations conjoncturelles. De plus la structure particulière du marché national de l'emploi, structure qui sera notre objet tout au long de cette note, s'oppose souvent à ce que certains services spécialisés, comme ceux du ministère du travail, mènent à bien la tâche qui leur est dévolue.

Bien que l'activité de certains autres départements, comme celui du commerce et de l'industrie dans le cadre de ses enquêtes, ou des finances dans celui du système fiscal, puisse faire l'objet d'informations sur l'emploi (qui ne sont d'ailleurs pas publiées dans le cas des finances), nous ne traiterons ici que les deux départements principaux à savoir le ministère du travail et le ministère du plan.

1.1 - Le ministère du travail

En plus du service des études statistiques qui reste encore mal étoffé en cadres spécialisés, et dont l'activité se limite à l'exploitation des documents administratifs provenant des services extérieurs, ce ministère comprend un 2ème service qui est celui de la main-d'oeuvre, et qui est chargé en principe de placer les travailleurs sans emploi, soit sur le marché national, soit à l'extérieur dans des pays auxquels le Maroc est lié par des conventions en matière d'emploi. Les bureaux de placement jouent pratiquement le rôle qui leur est assigné ; mais leur action est limitée par leur champ d'intervention lui-même, puisqu'ils ne sont implantés que dans les grandes villes. Du reste ceux-ci canalisent en fait un pourcentage limité de demandes potentielles : en 1981, 3,7% seulement des demandeurs d'emplois sont passés par cette voie (1). L'existence de contraintes légales astreignant les employeurs et les employés à emprunter les bureaux de placement est sans motif, si comme nous l'avons déjà dit, la structure du marché rend sans effet l'application de ces contraintes légales, si en plus l'offre elle-même est limitée, et si toute indemnité du chômage se trouve inexistante. Si l'on considère par ailleurs qu'un ouvrier, même moyennement qualifié, n'a pas en principe besoin de s'inscrire dans ces bureaux pour pouvoir trouver une occupation, on peut se rendre compte de l'état de la clientèle fréquentant ces services, et par la suite de l'efficacité de leurs activités. Aussi les statistiques qui peuvent en provenir ne sont pas, à notre avis, suffisantes pour appréhender la dynamique du marché national de l'emploi.

1.2 - Le ministère du plan

La Direction de la Statistique est la maîtresse d'oeuvre de la collecte, du traitement et de la publication des données sur l'emploi. Elle a réalisé jusqu'à présent un certain nombre d'enquêtes, soit économiques qui renferment un volet plus ou moins détaillé sur l'emploi (enquête de structure de 1969, enquête économique annuelle, enquête de conjoncture), soit une enquête sur l'emploi proprement dite (enquête annuelle sur l'emploi en milieu urbain) (2). Cette dernière, lancée en 1976, a pu enrichir le domaine en informations utiles pour la période inter-censitaire, et sa seule limite est qu'elle s'est intéressée jusqu'à présent au milieu urbain uniquement, soit à une population qui ne représente encore que 42% de la population totale du pays. L'enquête est actuellement en cours d'être modulée pour être étendue au milieu rural, sans parler des thèmes nouveaux dont elle fera l'objet.

En plus des enquêtes, la Direction de la Statistique réalise régulièrement des recensements généraux de la population. Mais signalons

(1) Enquête en milieu urbain 1980.

(2) Voir la présentation de cette enquête dans la communication de M. ABZAHD supra.

auparavant qu'un recensement agricole a été également réalisé en 1974-75. Ce recensement, qui est plutôt une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles, a pu fournir des données utiles qui ont toujours fait défaut sur l'emploi en milieu agricole (exploitations selon la main-d'oeuvre employée, catégorie des salariés permanents ou saisonniers, temps travaillé, etc.).

En ce qui concerne les recensements de population, le Maroc en est actuellement à son 3ème recensement depuis l'indépendance. Depuis 1960, des questions sur l'emploi sont systématiquement incluses dans ces opérations, des modifications légères ont été apportées d'une opération à l'autre. Pour ne pas allonger cette partie, signalons tout simplement que le questionnaire principal de celui de 1960 permettait, en plus de la détermination du volume de la population active et inactive, de classer les entreprises selon l'activité et le nombre d'employés. Les instructions précisaient que l'effectif d'un établissement ne devait être demandé qu'aux employeurs et non pas aux salariés, ce qui est une façon d'éviter les doubles comptes. Le recensement de 1971 a préféré utiliser cette question à travers un document annexe destiné aux constructions, et pousser un peu plus l'investigation dans le questionnaire principal pour apprécier notamment le niveau du sous-emploi dans les deux milieux, urbain et rural.

Une orientation nouvelle devait présider à l'élaboration du questionnaire du dernier recensement, orientation que nous discuterons dans la partie suivante.

II - LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION DE 1982 ET LA METHODE D'APPROCHE DE L'EMPLOI

Comment ce recensement situe-t-il la population vis-à-vis de l'emploi ? Quels sont les principaux concepts utilisés et quelles sont leurs limites ? Comment le recensement entend-il atteindre objectivement la réalité en matière d'activité économique ? Telles sont les questions auxquelles nous allons essayer de répondre dans cette partie.

2.1 - La notion de la population active et de la population inactive

Le recensement définit la population active comme l'ensemble des personnes des deux sexes qui fournissent la main-d'oeuvre disponible pour la production des biens et services.

Elle comprend donc les personnes ayant déclaré être effectivement occupées, et celles qui, tout en étant en âge d'activité, ne travaillent pas au moment du recensement et sont en quête d'un emploi.

Ainsi toute personne doit être classée dans l'une des trois catégories suivantes :

a) - l'actif occupé : c'est toute personne qui travaille au moment du recensement et est âgée de 7 ans et plus ;

b) - le chômeur : c'est toute personne qui est en âge d'activité (15 ans et plus) et qui, au moment du recensement, ne travaille pas et cherche un emploi ;

c) - le reste constitue la population inactive, qui est définie comme celle qui, pour différentes raisons, ne travaille pas au moment du recensement et ne cherche pas de travail.

Ces définitions appellent certaines remarques préalables.

1 - La fixation d'une limite inférieure d'âge différente pour l'actif occupé et le chômeur

Cette distinction n'a pas du tout pour but de gonfler intentionnellement le nombre d'actifs occupés parmi la population, comme on peut le prétendre. L'âge minimum légal d'activité fixé au niveau international est de 15 ans ; mais la réalité socio-économique des pays en voie de développement fait que certaines personnes, pour différentes raisons, sont souvent dans l'obligation de gagner leur vie en deçà de cet âge. Le but du recensement est donc de voir dans quel degré ce phénomène est étendu au Maroc; ainsi pourra-t-on établir des programmes appropriés pour y remédier à l'avenir.

2 - La fixation d'une date de référence instantanée

La situation d'une personne vis-à-vis de l'activité économique se réfère apparemment à une date qui est le moment du recensement, et non à une période plus longue, une semaine ou une année.

Il est communément admis que l'on peut adopter une période courte (la semaine précédant le recensement), ou une période plus longue (le mois ou même l'année d'avant). Nous ne nous attarderons pas sur les avantages et les inconvénients de chacune de ces périodes. Disons tout simplement que dans un pays où une grande subjectivité est encore liée à toute notion de durée ou de période, où le secteur traditionnel et informel occupent encore une bonne partie de la population active, il est assez délicat de faire un choix entre l'une et l'autre des deux périodes.

Le recensement de 1982 se contente d'inviter les recensés à déclarer l'état d'activité qu'ils considèrent eux-mêmes comme représentant leur situation réelle, par une simple question préliminaire leur demandant de déclarer s'ils se considèrent en état de travail ou non .

Nous pensons avoir ainsi minimisé les difficultés que constitue la saisie de l'emploi dans le secteur traditionnel, pour les occasionnels, etc. Il aurait été aberrant de considérer par exemple les grand exploitants agricoles comme des personnes inactives par le simple

fait qu'ils ne travaillent pas et ne cherchent pas du travail durant la semaine précédant le recensement. Ils n'en cherchent pas parce que tout simplement ils n'en ont pas besoin, et qu'en quelque sorte le bilan de leur année agricole a été dressé lors du recensement. Il en est également ainsi de certains travaux occasionnels dont les gains sont souvent plus substantiels que ceux de beaucoup de travaux permanents.

Ayant ainsi classé selon le type d'activité réel certaines personnes à travail non permanent, il reste deux autres catégories de personnes qui risquent également d'être mal classées ; il s'agit notamment :

- des personnes qui se sont déclarées comme inactives alors qu'elles sont effectivement actives au moment du recensement (femmes au foyer exécutant des travaux économiquement productifs en dehors des travaux ménagers, retraités gérant des exploitations agricoles, etc.) ;

- des personnes qui se sont déclarées inactives, alors qu'elles sont effectivement en état de chômage (personnes ne cherchant pas du travail par suite de leur découragement d'en trouver par exemple).

Il aurait été possible de se limiter à attirer l'attention des recenseurs sur ce fait comme en 1971. Mais à la lumière de l'expérience de ce dernier recensement, il s'est révélé que peu de recenseurs prenaient alors la peine de pousser la discussion jusqu'à saisir la réalité vécue par cette catégorie de personnes. Par ailleurs, il était ensuite impossible d'avoir une idée sur le nombre de personnes qui rentraient dans de tels cas, et par la suite de pouvoir défendre les résultats du recensement à ce sujet.

C'est pour pallier cette carence que le recensement actuel inclut une question supplémentaire destinée aux inactifs de 15 ans et plus (en dehors des élèves et étudiants) en vue d'avoir des éclaircissements sur de telles situations.

Ainsi, à toute personne se déclarant inactive, il est demandé si elle a exercé ou non un travail économiquement productif durant la période séparant "l'Aïd Al Fitr" (23 juillet 1982) de la date de référence du recensement (3 septembre 1982). Dans l'affirmative, il faut préciser le nombre de jours travaillés. Dans la négative, il faut indiquer les raisons de l'inactivité.

Ainsi donc apparaît le souci de ce dernier recensement de vouloir appréhender la réalité nationale en matière d'activité économique. On saisit également son souci d'objectivité scientifique, espérant ainsi éviter certaines critiques formulées par le passé, critiques souvent non fondées d'ailleurs, faisant endosser aux responsables du recensement l'intention par exemple de vouloir minimiser l'apport économique de la femme, en la considérant comme femme au foyer.

2.2 - Les questions posées

Quatre questions essentielles (en plus de la question spéciale pour les inactifs) ont été posées afin de déterminer le niveau de l'emploi,

sa répartition par profession, par activité économique et selon la situation dans la profession. Il s'agit des questions sur :

Le type d'activité

Il s'agit d'une question filtre qui détermine dès le départ la situation de la personne vis-à-vis de l'emploi, avant de pousser l'interview plus loin, sachant que chaque catégorie est traitée spécifiquement.

La profession principale

C'est le genre de travail exercé au moment du recensement. La structure du marché de l'emploi ne manque pas de poser certaines difficultés quant à la détermination de la profession principale dans certains cas, comme par exemple celui des personnes qui exercent plusieurs métiers au gré de la conjoncture, et certains critères ont dû être fixés pour élucider de tels cas litigieux.

L'activité principale

C'est l'activité principale de l'entreprise où travaille la personne recensée. Les mêmes difficultés que pour la profession peuvent être rencontrées dans le cas de certaines activités mal définies correspondant à de nombreux métiers du secteur informel : vendeurs de journaux, gardiens de voitures, etc.

La situation dans la profession

C'est la situation de la personne active vis-à-vis de son emploi actuel (ou antérieur dans le cas d'un chômeur).

Le dernier recensement a voulu approfondir cette question en ventilant la situation correspondante au statut de l'indépendant :

- indépendant avec local ;
- indépendant à domicile ;
- indépendant ambulancier ou sans local.

Si la distinction est pertinente en milieu urbain, elle n'a pas manqué de poser des problèmes en milieu rural. Il était en effet difficile de savoir si un exploitant agricole indépendant devait être classé comme ayant un local ou non ; il en est également ainsi pour un éleveur indépendant, etc. La distinction ne manque pas en tout cas d'intérêt en milieu urbain, où il est alors possible - quoique la disposition d'un local ne hiérarchise pas forcément les activités par degré d'importance - d'appréhender un sous-secteur d'activité parallèle qui échappe en partie au contrôle de la législation de l'emploi en vigueur, et où vivent nombre de personnes venant du milieu rural, qui ne disposent pas le plus souvent d'un minimum de capital pour s'assurer un local fixe.

La ventilation du statut de l'employeur selon le nombre d'employés n'aurait pas manqué également d'intérêt, mais la pré-codification

préalable de la question aurait posé des problèmes matériels, aussi certaines informations intéressantes durent être sacrifiées pour la simplicité de la collecte des données et de leur exploitation.

Ainsi, aucune question sur le sous-emploi n'a été posée comme en 1971. L'expérience du recensement précédent a démontré que les questions qui ont trait à des durées ont le plus souvent des réponses imprécises et quelquefois peu sûres de la plupart des recensés, particulièrement en milieu rural. Nous trouvons ici les difficultés inhérentes à la structure du marché de l'emploi car si, dans le milieu organisé, les employés n'ont pratiquement aucun problème à déclarer spontanément leur temps de travail, il n'en est pas du tout ainsi dans le secteur informel, où la référence à toute notion de temps est parfois inexistante. Par ailleurs, ces questions sur la durée du travail, posées sans explications, risquent souvent de susciter des préjugés fiscaux, chez une population pour la plupart non instruite (le taux d'analphabétisme est de 65% ; il atteint 82% en milieu rural) (1) ; celle-ci aura donc une tendance à minimiser le temps effectivement travaillé.

Tenant compte de ces difficultés, le recensement de 1982 a préféré laisser le domaine du sous-emploi à l'enquête annuelle qui, par son champ d'action plus réduit, par ses enquêteurs plus spécialisés dans le domaine statistique et par sa régularité, est à même de donner des résultats plus satisfaisants à ce sujet, tout en contribuant à alléger le questionnaire du recensement.

III - NIVEAU DE LA POPULATION ACTIVE NATIONALE ET SA REPARTITION PAR TYPE D'ACTIVITE, PAR PROFESSION ET PAR BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

3.1 - Population active suivant le type d'activité

3.1.1 - La population active

La population totale du Maroc s'élève à 20,4 millions de personnes d'après le recensement général de 1982. C'est une population essentiellement jeune, puisque 42% sont âgés de moins de 15 ans. Les moins de 20 ans représentent 53% de la population totale.

La population potentiellement active (15-59 ans) s'élève elle-même à quelques 10,5 millions de personnes, soit une proportion de 51,5% de l'ensemble de la population.

La population effectivement active au moment du recensement atteint 6 millions de personnes environ, accusant ainsi un accroissement

(1) Voir le document sur "Les caractéristiques socio-économiques de la population d'après le recensement de la population et de l'habitat de 1982", Direction de la Statistique, 1984.

global par rapport à 1971 de 48,4% ou un taux d'accroissement annuel moyen sur 11 ans de 3,6%. Le taux ainsi dégagé dépasse les 2,6% enregistrés pour l'ensemble de la population, ce qui s'est répercuté bénéfiquement par ailleurs sur l'amélioration du taux brut d'activité global, qui s'accroît de 26,2% en 1971 à 29,6% en 1982. Par ailleurs, la population active, qui se compose à la fois des personnes occupées au moment du recensement et de celles qui sont en chômage, connaît un fort taux d'occupation, bien que ce dernier ait connu une légère baisse depuis 1971 en passant de 91,4% à 89,3% en 1982. En conséquence, le taux de chômage a enregistré une augmentation non négligeable en passant de 8,8 à 10,7%.

D'un autre côté, la population active reste encore d'origine rurale pour plus de la moitié, bien que la part correspondante ait accusé une baisse sensible en passant de 65% en 1971 à 56% actuellement.

De même, elle reste essentiellement masculine, quoiqu'un progrès sensible ait été enregistré en ce qui concerne l'emploi féminin durant la décennie. Le rapport de masculinité a ainsi baissé de 84,7% en 1971 à 80,3% en 1982.

La population active marocaine est également caractérisée par sa jeunesse, puisque 51% ont moins de 30 ans, jeunesse plus accusée encore en milieu rural où cette proportion atteint 52% contre 49% en milieu urbain.

Le niveau d'instruction est encore bas, 49% des actifs en milieu urbain ont au plus un niveau coranique, 26,5% ont un niveau primaire, 20,4% ont un niveau secondaire et 4% un niveau supérieur.

3.1.2 - La population inactive

14 millions de personnes environ se sont déclarées comme inactives au moment du recensement. Le taux de dépendance, qui représente le nombre de personnes inactives qui doivent en moyenne leur subsistance à une seule personne active est de 2,37. Le degré de dépendance a cependant connu une amélioration depuis 1971, puisque le taux était de 2,79.

La population inactive est constituée pour environ 30% de femmes au foyer, pour 25% de scolarisés, le reste étant représenté par les autres catégories d'inactifs.

La question qui a été posée pour saisir l'occupation des inactifs durant la période allant du 23 juillet au 3 septembre 1982 a permis de tester l'assertion selon laquelle les recensements marocains auraient depuis toujours sous-estimé l'occupation des inactifs, et plus particulièrement celle des femmes au foyer.

Il apparaît finalement que moins de 1% des inactifs ont exercé un travail quelconque durant la période indiquée. La considération de

ces personnes n'améliorerait guère le taux brut d'activité global. Certains critiques poussent encore plus loin et estiment qu'il faut évaluer économiquement les travaux ménagers eux-mêmes, mais là on rentre dans des chemins méthodologiques inextricables et dans des complications que, de toute façon, peu de pays ont maîtrisées jusqu'à présent.

3.2 - La population active par profession

Les professions agricoles, avec 39,7% de l'ensemble, restent encore prédominantes à l'échelle nationale. Cette part a cependant connu une baisse depuis 1971 puisqu'elle représentait 52% environ, et ceci au profit essentiellement des professions "d'ouvriers et main-d'oeuvre non agricoles et conducteurs d'engins de transport" qui ont vu leur part passer de 18% à 28% entre les deux recensements.

En milieu urbain, ce sont bien sûr ces dernières professions qui gardent une part importante, part qui s'est même accentuée de 34 à 43% durant la période indiquée.

Toujours en milieu urbain, les "travailleurs spécialisés dans les services" et "le personnel commercial et vendeur" représentent respectivement 13 et 12% de l'ensemble des professions. Ces trois groupes, joints à celui des "professions scientifiques, techniques, libérales et assimilés" constituent 78% des professions exercées en milieu urbain. Le reste est comblé par les professions agricoles et les professions administratives.

3.3 - La population active occupée selon la branche d'activité économique

En se limitant à la population active occupée, nous pouvons apprécier l'effort fait en matière de création d'emplois entre les deux derniers recensements ; de même que nous pouvons saisir la contribution de chacune des branches d'activité économique à cet effort.

Le tableau suivant reprend la répartition de la population active occupée d'après les deux recensements, selon la branche d'activité économique (les effectifs sont en milliers).

Globalement, le nombre d'emplois créés durant la période est d'environ 1,7 million, soit une moyenne de 154.000 par an. Le taux de croissance annuel a été de 3,4%, taux supérieur à celui enregistré pour la population dans son ensemble, fait qui s'est répercuté, comme cela a déjà été mentionné, sur le degré de l'activité globale.

Les créations d'emplois se sont faites différemment selon la branche d'activité, ce qui a occasionné une modification de la structure de l'emploi suivant ces branches entre les deux dates.

Dans cette 3ème partie, nous utiliserons le terme "secteur" au sens qu'on lui reconnaît habituellement lorsqu'on scinde l'économie

REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE SELON LA BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE 1971-1982

Branche d'activité	Ensemble du Maroc						
	1971	%	1982	%	Accroissement absolu	%	Taux de croissance annuel %
Agriculture, Elevage, Forêt, Pêche	2 043	55	2 246	42	203	12,2	0,8
Eau, Electricité, Autre énergie	11	0,3	22	0,4	11	0,7	6,5
Mines (y compris extraction pétrole)	57	1,5	59	1,1	2	0,1	0,3
Industrie, Artisanat	401	11	865	16,1	464	27,9	7,2
B.T.P.	153	4,2	379	7,1	226	13,6	8,6
Transport, Communications	109	2,9	131	2,4	22	1,3	1,7
Commerce	272	7,4	478	8,9	206	12,4	5,3
Services	248	6,7	444	8,3	196	11,8	5,4
Administration	257	7,0	518	9,7	261	15,7	6,6
Activité non désignée	141	4,0	215	4,0	74	4,3	3,9
TOTAL	3 692	100	5 357	100	1 665	100	3,4

(Effectifs en milliers)

en trois grands ensembles : le primaire, le secondaire et le tertiaire.

Dans la 4ème partie, nous serons amenés à modifier cette signification lorsqu'on s'intéressera aux deux autres grands ensembles : le moderne et le traditionnel.

3.3.1 - Le secteur primaire :

Nous incluerons dans ce secteur, en plus des activités agricoles et des mines, la branche "eau, électricité, autre énergie". La classification est sans doute contestable, mais la très faible proportion de cette dernière branche dans l'emploi global, n'est pas de nature à modifier les raisonnements.

3.3.1.1 - L'agriculture, l'élevage, la forêt et les pêches

La branche continue à employer la plus grande part de la main d'oeuvre nationale, bien que sa contribution ait diminué depuis 1971. En fait la branche est caractérisée par un sous-emploi important. D'après les résultats de 1971 concernant le sous-emploi, une personne sur cinq a travaillé moins de six mois et une personne sur trois moins de huit mois durant l'année précédant le recensement. Encore faut-il interpréter ces durées avec les nuances propres au milieu agricole. Nous ne possédons pas les données sur le sous-emploi en 1982, mais son ampleur n'a pu que s'accroître entre temps, vu l'accroissement de la population d'une part, et vu, d'autre part, la capacité d'absorption limitée d'un milieu caractérisé surtout par la petite exploitation familiale, comme nous le verrons par la suite.

Il faut dire également, que le niveau de l'activité dans l'agriculture, dépend en grande partie des conditions climatiques, surtout dans les "zones bours" qui constituent 90% des superficies agricoles utiles. Malgré des efforts continus, les superficies équipées dans les zones irriguées, ne représentent encore, fin 1980, que 63% des potentialités de ces zones. La population active y a progressé de quelques 68.000 personnes par an entre 1971 et 1982, dont 22.000/an pour le secteur agricole, essentiellement des aides familiaux. L'effectif des salariés agricoles a même régressé durant la période (366.000 actuellement contre 384.000 en 1971). Ceci démontre que la petite exploitation familiale continue à être surchargée. Certes, les potentialités réelles de l'agriculture restent encore importantes, mais leur mise en valeur demande du temps ; ce secteur ne peut absorber les demandes d'emploi additionnelles qui ne seront satisfaites qu'en développant les possibilités des autres secteurs de l'économie.

3.3.1.2 - L'eau, l'électricité, autre énergie et les mines :

Ces deux branches occupent 81.000 personnes en 1982, et un peu plus d'un millier d'emplois ont été créés annuellement depuis 1971

(1200/an) ; 73% de la main-d'oeuvre sont employés dans les mines. La contribution à l'emploi de ces deux branches reste cependant modeste eu égard à leur importance économique. La part des mines ne dépassant pas 1,1% de la population active occupée, alors qu'elles contribuent pour environ 40% de la valeur des exportations totales du pays.

Le développement prévu pour les mines par l'actuel plan (1981-1985), est de nature à favoriser la création d'un certain nombre de postes d'emploi (4400/an selon le plan, chiffre qui ne représente que 2,5% environ de l'accroissement annuel de la population active nationale).

3.3.2 - Le Secteur Secondaire

3.3.2.1 - L'Industrie et l'Artisanat :

Il est difficile de faire la distinction entre l'industrie proprement dite et l'artisanat à partir des seules données du recensement. Le mode d'investigation n'est pas orienté dans ce sens. Cet ensemble contribue pour 16% à l'emploi global. Cette part a augmenté depuis 1971, puisqu'elle n'était alors que de 11%. L'industrie et l'artisanat ont ainsi fourni 464.000 postes de travail supplémentaires, soit un peu plus de 42.000 annuellement durant la décennie écoulée.

Selon l'enquête de la direction de l'industrie en 1980, la main-d'oeuvre permanente dans les industries de transformation s'élèverait à 190.628 personnes, soit une augmentation de 20% par rapport à 1978. Sur la base du même taux, 229.000 personnes seraient employées dans ces industries en 1982, soit 26% de l'effectif total occupé, dans l'industrie et l'artisanat à cette date. La branche connaît en tout cas un dynamisme non négligeable en matière de création d'emplois, et les objectifs du plan (191.000 emplois durant le quinquennat 1981-85) ne paraissent pas hors d'atteinte. Il apparaît que les possibilités sont plus importantes dans les petites industries et l'artisanat, que dans les grandes industries et la politique officielle semble d'ailleurs s'orienter dans ce sens.

Nous ne possédons pas encore la ventilation des effectifs employés par sous-rubrique de la branche, et les données ne seront disponibles qu'après le traitement de l'échantillon à 25% tiré des questionnaires du recensement. Nous reprenons cependant ci-dessous la ventilation donnée par la direction de l'industrie dans son rapport de 1980, en ce qui concerne les industries de transformation :

RUBRIQUE	Effectif employé	%
Industrie mécanique, électrique et électronique	32 854	17,2
Industrie chimique et parachimique	51 105	26,8
Industrie textile et du cuir	68 705	36,1
Industrie agricole et alimentaire	37 964	19,9
TOTAL	190 628	100,0

Une personne sur trois travaille dans l'industrie du textile ou du cuir. Cette sous-branche est un domaine d'intervention essentiellement privé qu'il faudra donc encourager (par des incitations fiscales, etc.) surtout que les perspectives d'écoulement de la production, ne semblent pas, quoiqu'on en dise, trop limitées. La part des exportations en valeur de ces produits (vêtements confectionnés, tissus de coton, articles de bonneterie, chaussures, etc.) est passée de 12% des exportations totales en 1981 à 14% en 1982 (1). Les investissements prévus par le plan actuel pour l'industrie textile et du cuir, ne représentent cependant que 6% du total des crédits prévus pour l'ensemble des industries manufacturières (2). La plus grande part est destinée à l'industrie de transformation des phosphates et à d'autres produits chimiques (54% des investissements), qui est au 7ème rang du point de vue de la contribution à l'emploi parmi les sous branches des industries de transformation.

Une part assez importante des investissements prévus, estimée à 18%, est par ailleurs allouée à des projets que l'on peut considérer comme capitalistiques, et donc d'un effet relativement réduit sur la création d'emplois (cimenterie, sucrerie et aciéries).

3.3.2.1 - Le bâtiment et les travaux publics

La branche connaît un fort taux de croissance annuel en ce qui concerne les emplois créés, (8,6%/an). La part dans l'emploi global n'est par contre que de 7%, proportion qui n'était que de 4,2% en 1971. L'activité prévue par le plan (9%/an pour la croissance de la valeur ajoutée, soit un taux supérieur à celui de l'ensemble des activités secondaires qui est de 7,7%), ne peut manquer d'avoir des répercussions favorables sur l'emploi. Le programme d'équipement de l'Etat, qui joue un rôle moteur, a connu une hausse de 33% en 1982, et la branche a connu effectivement une reprise cette année (3). Si cette tendance se poursuit, il est permis de supposer que les effectifs employés dans ce secteur évolueraient à un taux minimum équivalent à celui observé dans le passé. Sur la base de ce taux, on peut s'attendre à ce que 485.000 personnes environ soient employées dans le B.T.P. en 1985, soit une augmentation annuelle de 35.000 personnes.

3.3.3 - Le secteur tertiaire

3.3.3.1 - Le transport et les communications

La branche a vu baisser sa part relative dans l'emploi global depuis 1971 (2,4% actuellement contre presque 3% en 1971). Le nombre

(1) Source : office des changes.

(2) Plan quinquennal 1981-85. Les secteurs productifs - Direction de la planification.

(3) Situation économique 1982 : Direction de la Statistique.

d'emplois créés a été de 22.000, soit 1,3% de l'augmentation de la population active occupée nationale. Il est difficile de supposer que cette branche connaisse un taux de croissance de l'emploi supérieur à celui de 1,7% l'an enregistré entre 1971-82. Il est en tout cas peu probable que ce rythme dépasse 6,9% observé durant la décennie précédente, étant donné que la croissance prévue des activités tertiaires ne dépasse pas 6,5% entre 1981 et 1985. En se basant sur un taux de 1,7%, la branche occuperait 140.000 personnes environ en 1985.

3.3.3.2 - Le commerce, les services et l'administration

Le commerce emploie 9% de la population active nationale. Il a absorbé 12% de l'augmentation de la population active entre les deux recensements.

Les services occupent à peu près la même proportion de la population active que le commerce (8,3%) et connaît le même taux de croissance annuel. Ces deux branches risquent de connaître une expansion sans frein dans leur composante non structurée, si les branches directement productives n'arrivent pas à absorber l'excédent de la main-d'oeuvre.

L'administration reste encore une grande pourvoyeuse d'emploi, environ une personne sur dix y est employée. 24.000 emplois y ont été créés annuellement depuis 1971, ce qui représente 15% de l'augmentation annuelle moyenne de la population active totale.

Globalement, la répartition de la population active selon les trois grands secteurs a connu une modification sensible durant la décennie étudiée :

REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE
SELON LES TROIS GRANDS SECTEURS 1971-1982

SECTEUR	1971	%	1982	%
Primaire	2.111	57	2.327	43,5
Secondaire	554	15	1.244	23
Tertiaire	886	24	1.571	29,5
Activité non désignée	141	4	215	4
TOTAL	3.692	100	5.357	100

On notera donc une baisse relative du secteur primaire au profit du secteur secondaire et tertiaire. Verrait-on dans ce transfert une confirmation de la loi de Colin CLARK selon laquelle plus un pays

se développe, plus la part de population active occupée dans le secteur primaire a tendance à diminuer au profit des deux autres ?

Il semble que cette loi ne peut être invoquée dans notre cas pour trois raisons principales :

1 - la première raison est que cette loi a été énoncée dans une structure où les trois secteurs en question sont très différenciés, alors que dans notre cas, le secteur secondaire est encore constitué pour une bonne partie par l'artisanat qui ne peut relever de l'industrie proprement dite ;

2 - l'accroissement du secteur tertiaire, dans notre cas, n'a pas du tout la signification que lui donne cette loi, à savoir, comme l'explique Paul BAIROCH : "Par suite de l'accroissement de la productivité agricole et industrielle, et de l'élévation du niveau général de la consommation, le secteur tertiaire doit connaître un développement adéquat, qui lui permettra d'une part d'assurer la distribution de la masse plus grande de biens produits par cette agriculture et cette industrie, et d'autre part d'assurer les possibilités de consommation de biens tertiaires que l'élévation du niveau de vie rend possible" (1).

Nous pensons plutôt que notre secteur tertiaire risque de s'étendre démesurément au delà des nécessités exprimées précédemment, extension qui est due en réalité à l'impossibilité du secteur secondaire d'absorber le surplus de la population active, en particulier celle provenant du milieu rural.

3 - En troisième lieu, les secteurs considérés sont assez homogènes quant à leur structure interne, sans parler de l'indépendance de la dynamique de leur évolution. Les secteurs qui nous concernent sont par contre caractérisés intérieurement, comme cela a été déjà mentionné dans l'introduction, par une juxtaposition de deux autres grands ensembles différents par leur organisation et dans leur dynamisme. Et c'est à cette analyse que nous allons maintenant procéder dans une quatrième partie.

IV - L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON STRUCTURE, CARACTERISTIQUES ET TENTATIVE D'APPROCHE

4.1 - La spécificité du milieu rural

Bien que la population active soit encore à 56% rurale, nous ne traiterons en détail dans cette partie que la population urbaine. La principale raison en est que 73% de la population occupée dans le milieu rural l'est dans la branche agricole (agriculture, forêt, pêche,

(1) Paul BAIROCH : le chômage urbain (B.I.T.).

élevage). Et si l'agriculture continue à être une priorité dans la politique de développement du pays, en participant à concurrence de 18% dans le PIB, et en assurant près d'un tiers des recettes d'exportation totales (1), elle reste dominée par la petite exploitation, de sorte que, sur 1,9 million d'exploitations que donne le recensement agricole, 74% ont moins de 5 ha et 97% ont moins de 20 ha (2). Dans une telle situation, il est difficile de parler d'une quelconque structuration de l'emploi, sujet qui nous intéresse ici plus particulièrement. On peut d'ailleurs noter que 67% des exploitations sont travaillées par les membres du ménage uniquement. 93% des exploitations qui utilisent une main-d'oeuvre n'emploient pas plus de deux employés permanents.

En ce qui concerne les branches non agricoles, les branches dont on peut dire qu'elles relèvent essentiellement du secteur non structuré occupent 47% de la population non agricole dans ce milieu. Il s'agit notamment des transports, du commerce et des services. La branche industrielle et artisanale et celle des B.T.P. en occupent environ 50%. Il s'agit essentiellement ici des travaux artisanaux sans cependant que l'on puisse en confirmer la part, auxquels il faut ajouter les travaux réalisés dans le cadre de "la promotion artisanale". Cette dernière institution contribue dans une certaine mesure à résorber le chômage en milieu rural tout en permettant de doter ce milieu d'une certaine infrastructure de base. C'est ainsi que 28 millions de journées de travail ont été assurées durant la période 1978-1980, dont 11,3 millions pour cette dernière année (3).

Nous allons donc nous restreindre au milieu urbain, où la distinction entre les deux secteurs, structuré et non structuré, a un sens.

4.2 - Méthode d'approche de l'emploi dans le secteur non structuré en milieu urbain

Les données du recensement de la population ne peuvent, à elles seules, nous renseigner sur la ventilation de l'emploi entre les deux secteurs en question. Ni la question sur la profession exercée, ni celle sur l'activité de l'entreprise dans laquelle cette profession s'effectue, ne peut servir dans ce but. On peut bien être menuisier par exemple dans un petit atelier personnel comme dans une grande entreprise industrielle. Quant au "statut dans la profession", s'il permet d'appréhender en partie le phénomène à travers les catégories d'"indépendants", "aides familiaux", ou "apprentis", il ne peut donner l'information correspondant aux salariés et aux employeurs, dont une bonne partie tirent leurs ressources du secteur non structuré de l'économie.

La méthode qui sera utilisée combinera donc à la fois les données du recensement sur l'activité et sur la situation dans la profession,

(1) Situation économique du Maroc, 1982 - Direction de la Statistique.
(2) Recensement agricole, 1973-1974 - Direction de la Statistique.
(3) Situation économique du Maroc, 1980.

et des données découlant des "statistiques sur les établissements économiques" tirées du fichier des patentes de la direction des impôts. Ces données sont régulièrement publiées par la direction de la statistique, et donnent une ventilation des effectifs employés par les établissements concernés selon la taille.

Les critères que nous allons adopter pour délimiter l'emploi dans le secteur structuré de l'économie et le reste sont les suivants:

1 - tous les salariés et tous les employeurs travaillant dans les établissements de 10 employés et plus appartiennent au secteur structuré. Par différence avec les données du recensement, concernant les statuts indiqués, nous obtenons les salariés et employeurs travaillant dans le secteur non structuré ;

2 - toutes les personnes dont le statut dans la profession est "indépendant", "aide familial", et "apprenti", auxquelles nous ajouterons les personnes dont le statut est mal désigné, appartiennent également au secteur non structuré.

Cette hypothèse reste bien sûr à discuter, car le secteur non structuré ne peut être défini à partir du seul critère taille. Et bien d'autres considérations peuvent rentrer en jeu - comme la faiblesse des capitaux investis, le caractère familial de l'entreprise, le recours à une technologie non avancée, etc. - ensemble de critères qui peuvent se retrouver dans certains établissements même de grande taille. Nous ne possédons cependant pas plus d'informations pour aller plus loin.

4.3. Importance du secteur non structuré

Le tableau suivant détaille l'emploi estimé dans le secteur non structuré selon la branche d'activité économique (administration non comprise).

Il découle de ce tableau que 76% de la population urbaine active gagne sa vie dans le secteur non structuré de l'économie. Certes, ce pourcentage ne doit être jugé qu'à la lumière des hypothèses qui le sous-tendent ; mais l'idée principale qui en découle est la prédominance incontestée de ce secteur, et toute autre variante plausible, concernant les hypothèses initiales, ne ferait pas diminuer démesurément ce niveau. De toute façon, même si l'on supposait que 50% des salariés tirent leurs ressources du secteur moderne (au lieu de 38% supposé dans notre cas), ce qui constitue manifestement un maximum dans les conditions marocaines, la proportion des personnes actives qui seraient dans le secteur non structuré ou informel serait encore de 69%.

L'examen du tableau suivant démontre que ce secteur est relativement important dans toutes les branches, et si l'on met à part la branche agricole dont les conditions ont été déjà relatées ci-dessus, il apparaît que quatre autres branches sont constituées à concurrence de 70% au moins par ce secteur non organisé. Il s'agit de "l'industrie et l'artisanat", du "transport et des communications", du "commerce" et des "services".

ESTIMATION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON STRUCTURE (année 1982)

Branche d'activité	Population active urbaine occupée d'après le recensement de la population de 1982					Statistiques sur les établissements		Population active urbaine occupée dans le secteur non structuré	Pourcentage employé dans ce dernier secteur
	Total	dont				Salariés occupés dans des établissements de plus de 10 employés	Employeurs occupés dans des établissements de moins de 10 employés		
		Employeurs	Indépendants	Aides familiaux apprentis et ND	Salariés				
	1	2	3	4	5	6	7	3+4+5-6+7=8	8/1 %
Agriculture, élevage, forêt, pêche	97 932	9 021	18 273	10 845	59 793	24 435	8 641	73 117	75
Eau, électricité	19 544	387	122	345	18 600	11 019	44	8 182	42
Mines	42 162	968	220	212	40 762	27 420	304	14 078	33
Industrie, Artisanat	687 257	2 129	165 223	108 926	410 979	192 525	10 680	503 292	73
B.T.P.	199 412	9 152	20 540	7 263	162 448	78 791	4 548	116 017	58
Transport, Communication	105 371	3 149	11 990	3 203	87 029	29 216	1 122	74 128	70
Commerce	349 127	14 814	223 668	31 575	79 070	35 490	10 044	308 867	88
Services	374 057	8 853	51 235	23 312	290 657	36 620	4 994	333 569	89
TOTAL	1 874 862	48 473	491 280	185 681	1 149 428	435 525	40 386	1 431 250	76

N.B. Ce tableau ne contient pas l'emploi dans la branche "administration". Les activités non désignées (ND) ont été réparties proportionnellement aux autres activités.

1 - L'industrie et l'artisanat

Il est difficile d'établir une limite entre la petite industrie et l'artisanat proprement dit à partir des statistiques existantes. Ce problème relève lui-même de la définition de l'artisanat qui n'est pas encore établie de façon rigoureuse. Et c'est dans le milieu artisanal que le secteur informel est le plus apparent. Les enquêtes dont on dispose indiquent une prédominance d'ateliers de petite taille, de sorte par exemple que ceux ayant 5 ouvriers et plus ne représentent que 3% de l'ensemble des ateliers enquêtés à Meknès, 4% à Fes, 4% à Safi, et atteignent seulement 8% à Essaouira.

La commercialisation porte le plus souvent sur de petites quantités ; 70% des ateliers enquêtés à Fes vendent leur produit à des détaillants, 12% à la criée, 6% vendent directement aux particuliers, 1% seulement aux grossistes et le reste est déclaré sans circuit majoritaire.

La main-d'oeuvre est constituée essentiellement d'indépendants, d'aides familiaux et d'apprentis ; 56% sont dans cet état à Essaouira, 63% à Safi et 65% à Meknès (1). Mais l'importance économique de l'artisanat n'est cependant pas à négliger. La production artisanale représente 4% de la production nationale. Elle participe par ailleurs pour 5% dans la valeur des exportations totales du pays. L'action des pouvoirs publics tend actuellement à restructurer la branche. Cette action est concrétisée dans les encouragements aux coopératives artisanales (5 millions de DH sont prévus à cet effet dans l'actuel plan), dans la création d'ensembles artisanaux, dans la modernisation des équipements des centres de formation, dans une réorganisation des circuits d'approvisionnement des matières premières, etc.

Par ailleurs l'artisanat doit connaître une investigation statistique très poussée en vue de sa connaissance en profondeur (recensement des artisans, enquête annuelle pour l'établissement des indicateurs économiques de base, étude des débouchés, etc.).

2 - Le commerce et les services

C'est surtout dans la branche du commerce et dans celle des services que le secteur non structuré est le plus développé. 88% de la population s'occupant du commerce gagnerait ainsi sa vie dans le secteur non structuré de cette branche. Les informations récentes et complètes sur le commerce intérieur dans sa totalité sont inexistantes ou sporadiques. Sa structure hétérogène en fait l'un des domaines de l'économie les moins bien appréhendés. Depuis le supermarché ou le grand magasin de livraison de gros jusqu'à la plus petite échoppe du quartier traditionnel, on peut rencontrer une gamme différenciée de magasins de toutes tailles, d'agencements ou d'organisations différents, et ceci sans parler des marchands ambulants qui constituent eux-mêmes un petit ensemble

(1) Enquête sur l'artisanat, INSEA, 1968-69.

hiérarchisé, qui va du colporteur équipé d'une charrette à bras et du matériel de pesage, subissant dans la plupart des cas la réglementation municipale, jusqu'au chômeur qui, pour pouvoir vivre, "essaie de gagner un peu d'argent, en vendant quelques kilos de légumes au bord des trottoirs".

Les employés dans le commerce peuvent donc être grossièrement scindés en quatre grandes catégories :

1 - ceux qui sont employés dans le secteur de gros, caractérisé par ses immobilisations et son chiffre d'affaires importants et dont les transactions dépassent parfois le cadre du marché intérieur local ;

2 - ceux qui sont employés dans le commerce de demi-gros, celui-ci étant en principe destiné à servir d'intermédiaire entre le commerce de gros et les détaillants ;

3 - les commerçants détaillants disposant d'un local, dont une très large partie constitue la composante non structurée de la branche. Les détaillants en ville ont soit une boutique soit un étal dans un marché. La grande majorité sont propriétaires de leur commerce (85% selon une enquête ancienne très poussée, (1) mais dont certains résultats n'ont probablement pas perdu de leur actualité). La plupart travaillent sans avoir d'employé du tout ; ceux qui travaillent avec des employés le font en grande partie avec les membres de leur famille. Selon l'enquête précitée, 50% des employés dans le commerce des fruits et légumes au détail ne touchent pas de salaire.

La superficie des magasins est très hétérogène, elle peut aller de plus de 15 à moins de 5m². L'agencement intérieur est souvent sommaire, la marchandise est posée sur des étales plus ou moins anciens. L'importance du commerce pratiqué est différenciée selon la valeur des immobilisations, du fonds de roulement, de l'importance du chiffre d'affaires, etc.

Le cas des "épicerie" est trop connu au Maroc pour ne pas en dire un mot ; ce secteur d'"alimentation générale", prisé par les gens du "Souss" par vocation ou par nécessité, constitue un domaine où une investigation statistique pourrait apporter beaucoup. On ne peut ignorer l'importance économique de ce secteur, et surtout son importance en ce qui concerne l'emploi.

La création de postes d'emploi au sein d'une épicerie ou d'un magasin de produits électro-ménagers est assez élastique pour les membres de la famille. N'est point cependant épicier qui veut ; le mode de vie fruste qui doit être mené, la minimisation des dépenses, allant jusqu'au seuil de subsistance, font d'un aide familial, d'un apprenti, ou même d'un jeune salarié -auquel on ne manque pas bien sûr de déduire du salaire, lors de son départ, toutes les dépenses occasionnées par ses infractions ou son inattention -, une aubaine pour certains employeurs. Le gain est cependant appréciable pour ce jeune employé, du moment qu'

(1) Le commerce intérieur, 1964, Ministère du Plan.

il peut profiter d'une formation sur le tas qui peut le destiner, après des années d'un dur labeur, à être admis à son tour comme épicier.

3 - Les marchands ambulants, les colporteurs, les soukiers, etc.

Ceux-ci constituent, à proprement parler, la partie informelle de la branche commerciale. L'entrée dans la profession ne présente pas en principe une grande difficulté, l'investissement de départ est faible : une charrette à bras, balance et poids, consigne pour l'emballage, et le stock initial pour les plus "aisés". Cet investissement peut se réduire, pour les commerçants marginaux, à l'achat de quelques paquets de cigarettes américaines à vendre au détail au tournant des ruelles des quartiers traditionnels. Cependant il ne faut pas s'y méprendre, si ce secteur est mal connu statistiquement, il n'en a pas moins ses lois propres, et son importance dans la résorption du chômage n'est pas à négliger. En principe, la profession des colporteurs par exemple est réglementée, et la municipalité peut même fixer l'emplacement de stationnement ou délimiter une zone d'action pour l'intéressé qui doit également payer une patente. Certains cependant ne paient que le droit de place ; mais certains autres sont clandestins, et l'on peut s'en rendre facilement compte devant le nombre de cas de fuites que l'on observe journalièrement dans la médina, à l'approche des agents d'autorité. Combien y en a-t-il à vivre de cette façon ? Probablement beaucoup, ne serait-ce que ceux qui débutent dans la profession, qui par hypothèse ne peuvent se permettre d'aller se déclarer avant de s'être un tant soit peu "lancés". Certains n'ont besoin que d'un équipement sommaire, toile étendue par terre, ou une caisse facilement transportable. Le réseau de petits vendeurs ambulants qui harcèlent les touristes à proximité des ports des villes côtières ou qui procèdent à des tournées systématiques dans les lieux publics bien connus. Ils vous présentent toute une gamme de petits articles : mouchoirs, chaussettes, peignes, coupe-ongles, porte-monnaie, porte-clés, etc., dont parfois l'acquisition ne vous serait pas venue à l'esprit autrement. Il y a donc une intuition selon laquelle la rentabilité d'un tel commerce n'est peut-être pas, compte tenu de l'échelle bien sûr, tout à fait négligeable. Et l'on peut en juger, quoique subjectivement, à partir des déclarations faites par les marchands qui approvisionnent ces petits vendeurs ; lesquels affirment souvent que leur gain avec ceux-ci est plus important que celui réalisé directement avec les particuliers. On peut ainsi se rendre compte de la vitesse de rotation de la marchandise chez ces ambulants, et par suite de leur gain substantiel.

En ce qui concerne les services, cette branche, qui présente un degré de non structuration pareil au précédent, présenter une particularité propre, dans la mesure où l'entrée dans la branche est plus délicate que pour le commerce. Toute offre de service suppose en effet une demande préalable, et une demande conditionnelle le plus souvent. On peut facilement devenir marchand ambulant d'épices si l'on veut, pourvu que l'on ait un peu de moyens ; mais l'on ne peut trouver d'une façon aussi simple une place de "bonne à tout faire".

Nous ne possédons pas encore la répartition des emplois par sous-branche en 1982, mais elle ne devrait pas être significativement

très différente de celle constatée en 1971. En milieu urbain, les services domestiques (domestique, bonne, femme de ménage, laveur, lingère, chauffeur, cuisinier, concierge, etc.) occupent 50% des employés dans les services. Les services d'hygiène et de santé (coiffeurs, blanchisseurs, bains, douches, etc.) en occupent 22% ; l'hôtellerie en emploie 10% ; le reste se distribue entre les affaires immobilières, les salles de spectacle, etc.

Le secteur non structuré de l'économie marocaine joue donc un rôle primordial en matière d'emploi. Comment ce secteur s'étend-il ? Quelles sont les causes et les conséquences de cette extension ? Telles sont les questions auxquelles nous essaierons de répondre succinctement ci-après.

V - EVOLUTION DU SECTEUR NON STRUCTURE, CAUSES ET CONSEQUENCES

En vue de saisir cette évolution, nous avons adopté la même méthode que précédemment pour l'estimation de la part de ce secteur en 1971.

La part de ce secteur dans l'emploi global en milieu urbain s'est donc accrue entre temps, en passant de 69 à 76%. Le taux de croissance moyen annuel enregistré a été de 6,9% contre 5,9% pour l'ensemble de la population active urbaine, écart dû bien sûr au taux plus modéré enregistré par le secteur moderne de l'économie qui est de 3,3%.

Selon ces résultats, sur dix postes créés en milieu urbain entre 1971 et 1982, huit l'ont été dans le secteur non structuré ; c'est dire encore une fois combien la physionomie du marché marocain de l'emploi est façonnée par ce secteur.

Si les tendances du passé se poursuivent, c'est près d'un million de personnes supplémentaires qui s'ajouteront au secteur non structuré urbain d'ici 1992. Sous l'effet combiné d'un accroissement démographique rapide (le taux d'accroissement naturel a légèrement baissé, mais il reste encore élevé, de l'ordre de 2,8 - 2,9%) et un exode rural massif, estimé jusqu'à présent à environ 90.000 personnes en moyenne par an, le secteur non structuré ne cessera pas de croître à l'avenir.

A la lumière de cette extension, une chose est certaine, à savoir que le développement économique et social dépend dans une grande mesure des objectifs à assigner à ce secteur. Dans quelle mesure peut-il continuer à s'étendre sans qu'il le soit démesurément par rapport aux besoins effectifs ? Autrement dit, le secteur non structuré rentre-t-il dans une stratégie globale de développement, ou constitue-t-il un monde à part, marginalisé par la planification, inconnu quant à ses rouages et à son fonctionnement interne ?

ESTIMATION DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON STRUCTURE (année 1971)

Population active occupée urbaine d'après le RGPH 1971					Salariés occupés dans les établissements ayant 10 em- ployés ou plus	Employeurs occupés dans les établissements ayant moins de 10 employés	Population active urbaine occupée dans le secteur non structuré	Pourcentage pour rapport à l'effectif total
Total	Employés	Indépen- dants	Aides familiaux et appren- tis	Salariés				
1	2	3	4	5	6	7	3+4+5-6+7 = 8	8/1 %
999 673	38 051	297 384	60 330	603 908	305 564	32 333	688 391	69 %

C O N C L U S I O N

Au terme de cette étude, nous avons vu comment le marché marocain de l'emploi, malgré l'existence d'un ensemble appréciable de statistiques dans le domaine, reste encore à approfondir, notamment dans le secteur non structuré de l'économie qui fait l'objet de peu d'investigations appropriées jusqu'à présent. Nous avons également vu comment ce dernier évolue rapidement sous le coup d'un accroissement démographique intense d'une part, et de l'incapacité du secteur moderne à absorber les demandes additionnelles d'emploi d'autre part. Il en résulte que toute planification de l'emploi devrait se baser sur une connaissance approfondie de cette réalité socio-économique du pays sous peine d'être complètement inefficace, et qu'elle devrait comprendre un volet formation professionnelle important et adapté.

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES STATISTICIENS D'ENQUÊTES

**SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE**

**Rabat, 10-17 Octobre 1984
rapport des sessions et communications
tome 2**

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
STATISTICIENS D'ENQUÊTES

SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE

RABAT, 10-17 OCTOBRE 1984
RAPPORT DES SESSIONS ET COMMUNICATIONS
TOME 2

PARIS - JUILLET 1985